RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire

ARRÊTÉ DU 6 NOVEMBRE 2025

PORTANT FINANCEMENT DE PROJETS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL POUR L'ANNEE 2025

La ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles D. 800-1, D.800-3, D.800-4, D.800-5;

Vu les articles L820-1 à 3 et R 822-1 du code rural et de la pêche maritime relatifs au développement agricole et rural ;

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025;

Vu le décret n° 2025-135 du 14 février 2025 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu l'arrêté modifié du 19 octobre 2006 relatif à l'élaboration et à l'évaluation du programme national de développement agricole et rural ;

Vu la circulaire CAB/C2021-561 du 19/07/2021 définissant les orientations relatives à la préparation du programme national de développement agricole et rural 2022-2027, financé par le compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR) ;

Vu l'instruction technique DGER/SDRICI/2021-722 du 30/09/2021 relative à l'organisation des appels à projet du PNDAR 2022-2027 ;

Vu l'instruction technique DGER/SDRICI/2024-295 du 06/06/2024 relative à l'organisation de l'appel à l'appel à manifestation d'intérêt « Transitions et Souveraineté » 2024 ;

Vu les dossiers de candidature en réponse ;

Vu l'avis du comité de sélection chargé de l'évaluation des dossiers de candidature réuni le 11 juillet 2025 ;

Vu le dossier finalisé déposé le 22 septembre 2025 et son évaluation finale ;

Arrête:

Article 1er

Le projet « RITA'ACTIOM – Avec les RITA, Accélérer le Transfert des Innovations dans les Outre-mer » porté par Chambre d'Agriculture France figurant en annexe du présent arrêté est déclaré lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Transitions et Souveraineté » lancé en 2024.

Article 2

Le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le 6 Novembre 2025

Pour la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire et par délégation Le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche

Benoît BONAIMÉ

4.

ANNEXE

Montants maximaux (en euros) des concours financiers du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire ; pouvant être alloués pour les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt Transitions et Souveraineté publié le 6 juin 2024

Organisme chef de file du projet	Titre du projet	Concours maximum en euros du ministère de l'agriculture, de l'agro- alimentaire et de la souveraineté alimentaire
Chambres d'agriculture France (CDA France)	RITA'ACTIOM – Avec les RITA, Accélérer le Transfert des Innovations dans les Outre- mer _ Actions 1 à 3	2 834 298,00